

**Contexte et objectifs de la certification :** Cette certification s'adresse aux professionnels, indépendants et salariés, du secteur de la sécurité privée (agent cynophile de sécurité privée), titulaires préalablement aux passages des dites modalités d'évaluation d'une carte professionnelle « agent cynophile ». Cette certification permet à ses titulaires de rajouter un chien sur sa carte professionnelle.

Les compétences visées au présent référentiel peuvent s'exercer au sein d'entreprises de sécurité privée (TPE, PME, Grands groupes). Cette certification permet à ses titulaires d'être en conformité réglementaire lorsqu'ils doivent poursuivre leur activité d'agent cynophile avec un autre ou un nouveau chien : constituant un binôme homme/chien, la capacité professionnelle de l'agent est obligatoirement liée à celle de son animal d'intervention.

Les titulaires de la certification seront ainsi dotés des compétences techniques de détection, d'obéissance et d'intervention (mordant) ainsi que de prise en charge de leur nouveau binôme « homme/chien » dans la préservation du bien-être animal.

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	Pour information, le.la référent.e handicap du centre organisateur des modalités d'évaluation, étudie, analyse les situations de handicap en amont de la formation. Il.Elle informe le.la candidat.e sur le déroulement des examens, prépare et organise les aménagements en adéquation avec le handicap identifié avant l'entrée en formation et selon le poste de travail que le.la candidat.e peut être amené.e à rencontrer dans sa vie professionnelle, voire aussi aménagement de la durée des examens, etc ...	
C.1 :  <b>Détenir un nouveau chien</b> , en assurant soin et entretien, notamment en prévenant les maladies et en assurant toute vaccination, en appliquant la réglementation concernant son habitat et son alimentation, en réalisant constamment des contrôles visuels de son aspect physique et de son attitude générale, et en lui assurant conditions physique et mentale optimales garantissant le bien-être animal, <b>pour préparer son adaptation à son maître et à son environnement de travail</b>	ME.1 – <b>Questionnaire de connaissances « Réglementation de l'activité d'agent cynophile »</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ecrit :</b> Le candidat répond à 20 questions concernant la réglementation juridique et déontologique,</li> </ul>	CE.1  - Le candidat explique les conditions optimales pour garantir le bien-être animal en matière de prophylaxie sanitaire, médicale et des besoins journaliers de son animal, et les respecte. - Le candidat évoque les points de vigilance qu'il doit surveiller lors des contrôles physiques réalisés quant à l'aspect physique et à l'attitude de son chien. - Le calendrier vaccinal (contre les maladies de carré, l'hépatite de rubhart, la parvovirose, la leptospirose, la rage) est à jour et suivi. - L'intégrité de l'animal est respectée. - L'animal en état de travailler avec l'agent : * son hygiène et son alimentation est conforme aux usages, à la réglementation (code de sécurité privée, code rural et maritime) et au code de déontologie.

<p>NB. Cette compétence correspond aux attendus du référentiel de formation concernant le module « Connaissance générale – biologie »</p>	<p>connaissances générales et biologie du chien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* aucune blessure apparente, ni signes de boiterie ou de mauvais traitements (morsure, coups, traces, poils, ...), pas de bosses.</li> <li>* le chien a son poids de forme.</li> <li>* le chien se met autant en posture assise que debout sans évoquer la moindre douleur.</li> </ul>
<p>C.2 :</p> <p><b>Conditionner le nouvel animal</b>, en observant, analysant puis en reconnaissant les différents sens du chien par son attitude et ses réactions, en lui faisant acquérir des réflexes selon un codage établi par l'agent au regard des capacités, qualités et sens développés de l'animal, en entraînant le chien à la reconnaissance d'un ordre, d'une action à réaliser, par la communication verbale et non-verbale de l'agent, puis en l'entraînant à émettre lui-même, en retour, des réactions, des signes à destination de l'agent, et ce, en toutes circonstances et quel que soit l'environnement, de jour et de nuit, <b>afin que le binôme homme-chien soit en capacité de communiquer et de se coordonner, dans le cadre d'une surveillance, d'un gardiennage, d'une intervention</b></p> <p>NB. Cette compétence correspond aux attendus du référentiel de formation concernant le module « Obéissance et sociabilité du chien »</p>	<p>ME.2 – <b>Mise en situation professionnelle « Comportement du chien en intervention »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oral :</b></li> </ul> <p>Le jury propose au candidat 2 mises en pratique professionnelle. Celles-ci portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'obéissance et la sociabilité du chien</li> <li>- La détection d'un individu avec son chien</li> <li>- L'utilisation et le contrôle du chien dans des situations de légitime défense</li> </ul>	<p>CE.2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les techniques d'obéissance et d'adaptabilité sont expliquées et utilisées par le candidat.</li> <li>- Le candidat use de la communication verbale et non-verbale lors du conditionnement de l'animal.</li> <li>- La capacité du binôme à communiquer est avérée : les effets du conditionnement sont exploités et observés.</li> <li>- Le candidat veille à une parfaite coordination physique, psychique et technique de son binôme.</li> <li>- L'animal obéit aux ordres (relatifs aux circonstances : gardiennage, surveillance, intervention, légitime défense) et aux commandements simples (assis, couché, debout, pas bougé), sans que le contexte ni l'environnement n'induisent sa réaction : sans stimuli effectué par l'agent, le chien ne présente pas d'agressivité excessive.</li> <li>- L'animal émet des réactions, des signes en retour d'une situation particulière ; preuve du résultat positif du conditionnement animal.</li> <li>- Le déconditionnement est réalisé.</li> <li>- Le candidat récompense le chien lors de la reconnaissance d'une action à réaliser.</li> </ul>
<p>C.3 :</p> <p><b>Préparer son nouveau chien à détecter des personnes pouvant porter préjudice à la sécurité des lieux, des biens et des personnes</b>, selon différentes situations, de jour comme de nuit, en utilisant les codes et messages transmis à l'animal lors du conditionnement, en observant puis interprétant les réactions du chien comme signes de détection, durant les rondes permettant de garder un bon niveau opérationnel du binôme, le tout dans le respect du cadre légal,</p>	<p>1) <u>simulation d'un cas d'intervention de jour</u> :</p> <p>Ex : <i>intervention pour faire obtempérer l'individu, avec son chien tout en gardant son contrôle</i></p> <p>2) <u>simulation d'un cas d'intervention de nuit</u> :</p>	<p>CE.3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agent prend en compte les consignes et l'environnement du site.</li> <li>- Le chien utilise tous ses sens pour réaliser la détection : il se met en position et réagit parfaitement lorsqu'il détecte une personne, en produisant les réactions (messages) à destination de l'agent (pour intervention).</li> <li>- Le binôme homme-chien est réactif face à une situation présentant un risque, un danger : tous deux analysent la situation, évaluent le niveau de risque, adoptent l'attitude et les gestes propices à la détection, sans se gêner.</li> <li>- Le chien n'est pas apeuré, notamment au cours de la nuit.</li> </ul>

<p>réglementaire et des consignes du site, <b>pour prévenir d'éventuels risques, dangers et protéger les lieux, les biens et les personnes</b></p> <p><i>NB. Cette compétence correspond aux attendus du référentiel de formation concernant le module « Détection de personne »</i></p>	<p><i>Ex : intervention pour réaliser une levée de doutes, individu armé (utilisation du chien en mordant ou en muselière)</i></p> <p>A la différence de la mise en situation professionnelle simulée de jour, l'objectif de celle de nuit est d'évaluer la capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les effets du changement de comportement sur le chien, dans un contexte de nuit ;</li> <li>- Se servir des capacités et qualités naturelles/physiologiques du chien pour trouver l'individu et faire face à une situation de danger dans le cadre de la légitime défense.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agent utilise à bon escient le matériel selon la dangerosité/risque de la situation qu'il a évaluée.</li> <li>- La détection (levée de doute) est réalisée avec précision et efficacité : la situation est maîtrisée, sans mise en danger du binôme.</li> <li>- <i>Si nécessaire</i>, la neutralisation de l'individu est réalisée dans le strict respect de la loi.</li> </ul>
<p>C.4 :</p> <p><b>Conduire le nouveau chien</b>, dans le cadre d'une surveillance, d'un gardiennage, d'une intervention, et en toute circonstance, de jour comme de nuit, dans les environnements liés aux différents contextes de travail de l'agent de sécurité et aux autres acteurs liés, en assurant une présence physique du binôme homme-chien, en surveillance postée ou itinérante notamment lors de ronde sur site, en formulant les commandements adaptés à la situation, puis en gardant le contrôle de l'animal en toutes circonstances, <b>afin de, lorsque nécessaire, le guider en situation et intervenir avec lui</b></p> <p><i>NB. Cette compétence correspond aux attendus du référentiel de formation concernant le module « Obéissance et sociabilité du chien »</i></p>		<p>CE.4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La stabilité comportementale du chien est avérée : le chien est stable face aux situations inhabituelles.</li> <li>- Le chien est sous contrôle de l'agent en tout temps et en tous lieux.</li> <li>- La binôme homme-chien est professionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>* la tenue de sécurité réglementaire est portée par l'agent.</li> <li>* l'allure du conducteur est naturelle.</li> <li>* le chien tient la position et marque un départ sur autorisation de l'agent.</li> </ul> </li> </ul>
<p>C.5 :</p> <p><b>Pratiquer avec son nouveau chien un acte de défense</b>, lorsque nécessaire et de manière proportionnée et justifiée, dans le cadre d'une surveillance, d'un gardiennage, d'une intervention, de jour comme de nuit, en recourant à certains des effets du conditionnement animal selon le contexte et l'environnement de la situation, en utilisant avec dextérité le matériel approprié, le cas échéant, et en appliquant les règles propres à l'utilisation du chien comme arme par destination ou comme moyen de légitime</p>		<p>CE.5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre légal, réglementaire et déontologique à respecter lors de la situation de légitime défense est expliqué et appliqué par le candidat.</li> <li>- Le binôme homme-chien s'adapte à la situation, notamment en cas de conflit : l'agent garde le contrôle de la situation (pas de dégradation de la situation).</li> <li>- Le candidat analyse la situation : <ul style="list-style-type: none"> <li>* il a recours aux effets du conditionnement de l'animal correspondant à la situation (transmission de messages, instruction ou informations ; de l'agent vers le chien).</li> </ul> </li> </ul>

défense, le tout en conservant la totale maîtrise de son chien quel que soit le contexte et l'environnement, **pour éviter le conflit, ne pas subir d'agression, ou le cas échéant le(la) faire cesser**

*NB. Cette compétence correspond aux attendus du référentiel de formation concernant le module « Maîtrise du chien – légitime défense – mordant » et le module « Législation et réglementation cynophile »*

- \* la défense, le matériel utilisé et les gestes techniques pratiqués par le binôme homme-chien sont proportionnels à l'agression, à l'attaque.
- Les règles propres au Livre VI du code de la sécurité intérieure sont appliquées par le candidat :
  - \* il respecte la graduation de son intervention en frappes muselées, débouillage, mordant et cessation, en gardant la vigilance du chien et de la situation.
  - \* il oriente l'action (mordante ou frappe muselée) du chien par la tenue de la laisse en fonction de l'agression.
  - \* les réactions du chien sont efficaces et sans mise en danger ni des personnes ni de l'agresseur.
- Les distances de mise en sécurité du binôme homme-chien sont adaptées en fonction du contexte et de l'environnement : l'agent reste vigilant au bien-être animal durant l'événement pour éviter toute mise en danger du binôme homme-chien.

La certification de compétences est obtenue par tout candidat réussissant l'ensemble des modalités d'évaluation, selon les conditions suivantes :

Une notation via le système « Acquis » « Non acquis » sera attribuée aux candidats ayant passé les modalités d'évaluation de la certification.

Pour obtenir la certification, le candidat doit valider l'ensemble des compétences composant le référentiel, à savoir :

- valider les épreuves, à l'écrit, en contrôle continu (questionnaire de connaissances validant en partie les compétences C1. à C5.)
- valider les épreuves, à l'écrit, en évaluation finale (questionnaire de connaissances validant en partie les compétences C1. à C5.)
- valider une épreuve, à l'oral, en pratique professionnelle (2 mises en situation professionnelle validant en partie les compétences C1. à C5.)

Ainsi, l'acquisition de la certification repose sur l'atteinte du niveau « Acquis » à chaque épreuve : en contrôle continu, en évaluation écrite finale, en pratique professionnelle.